

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	08/02/2018	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	08/02/2018	En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 43

Séance du mercredi 14 février 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi quatorze février deux mille dix-huit à vingt heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOR, M. Jean PARMENTIER, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS :

M. Benoit HERR, procuration à M. Nicolas SORET
M. Thierry LEAU, procuration à Mme Emilie LAFORGE,
M. Jacques COURTAT, procuration à M. Guy BOURRAS
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Alain PETER, procuration à Mme Sylvie BLANC
M. Didier MIGNON, procuration à M. Pierre MATHEY
M. Lionel BOUTIN, suppléé par Daniel EMERY
M. Claude PERREAU,
Mme Frédérique COLAS,
Mme Laurence MARCHAND,
Mme Bernadette MONNIER,
Mme Monique PAUTRÉ,
Mme Monique MERCIER.



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Ludivine DUFOR

Objet : Transfert de voirie de la commune de Saint-Aubin-sur-Yonne à la Communauté de Communes du Jovinien

Objet : Transfert de voirie de la commune de Saint-Aubin-sur-Yonne à la Communauté de Communes du Jovinien

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment son article 5214-16,

Vu la délibération de la commune de Saint-Aubin-sur-Yonne du 11 décembre 2017 portant sur la liste des voiries communales transférées à la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant la compétence « voirie » de la Communauté de Communes du Jovinien, conformément à ses statuts,

Considérant que cette délibération annule et remplace la délibération du 2 février 2011, n° VOI/2011/05,

Considérant la liste ci-dessous des voiries transférées :

ROUTE DE LA TUILERIE	de la RD 959 au Hameau de la Tuilerie sur	2 550 m
CHEMIN DE LA FERRANTE	de la route de la Tuilerie jusqu'au n°16 sur	250 m
CHEMIN DE TRAVERS	de la route de la Tuilerie à la rue de la Vallée sur	200 m
RUE DE LA VALLEE	de la RD 959 au chemin de Travers sur	300 m
CHEMIN DE LA VALLEE	à partir du chemin de Travers sur	150 m
RUE DES HALLIERS	de la rue de la Vallée au chemin des Orchies sur	135 m
CHEMIN DES ORCHIES	de la RD 959 au chemin du Milieu de Migraine sur	695 m
CHEMIN DU BAS DE MIGRAINE	depuis le carrefour du chemin des Orchies sur	600 m
CHEMIN MILIEU DE MIGRAINE		350 m
CHEMIN DU HAUT DE MIGRAINE		200 m
RUE DES ORMES	de la RD 959 à la rue des Sureaux sur	411 m
RUE DE L'EGLISE	de la RD 959 à la rue des Ormes sur	110 m
PLACE DES ORMES	longe la rue des Ormes sur	34 m
PARKING ARMAND-LOUIS GOBERT	longe la RD 959 sur	56 m
RUE DE PRESLES	de la rue des Ormes au Chemin du Port sur	280 m
CHEMIN DU PORT	du chemin de Halage à la RD 959	182 m
RUE DU LAVOIR	de la rue des Ormes au chemin de Halage sur	112 m
CHEMIN DE HALAGE	du pont du canal de Cézy jusqu'à la limite de Villecien sur	900 m
CHEMIN DES PRES COUPEAUX	de la RD 134 sur	150 m
RUE D'EPIZY	à Sous-Villier de la limite de Joigny sur	400 m
SENTIER D'EPIZY	à Sous-Villier, de la Route de Paris (RD 959) à la rue d'Epizy sur	400 m
CHEMIN DE LA VOIE AUX VACHES	part du CE 32 au nord-est de la commune et se prolonge au sud de la ville de Joigny à mi-longueur avec Joigny sur	363 m
LONGUEUR TOTALE		8 828 m

Considérant la réunion du bureau communautaire et du conseil des Maires, du 14 février 2018,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le transfert de ces voiries communales de Saint-Aubin-sur-Yonne à la Communauté de Communes du Jovinien,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce transfert de voirie.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture : 27/02/2018

Date de publication : 27/02/2018

